



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°1262022

Le Maire de LISLE-SUR-TARN,

VU les Articles du Code des Collectivités Territoriales L 2213-1, L 2213-2,

Considérant que le Club des Amateurs d'Anciennes Renault domiciliés 21 pl Paul Saissac à Lisle sur Tarn organisera un rassemblement de voitures anciennes Occitania Auto Rétro et qu'il y a lieu d'accueillir les participants le 21 août 2022,

Que pour assurer la circulation des véhicules de secours et d'incendie et le bon fonctionnement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1 : Les participants seront autorisés le dimanche 21 août 2022 à stationner

- Sur les bandes enherbées longeant les Promenades (intersection rue Victor Hugo jusqu'à l'intersection de la rue des Lilas) de 8h à 17h
- sur la Place Paul Saissac de 15 heures et 20 heures
- rue Pierre Salvat de 8h à 17h.

Article 2 : Toutes les dispositions et mesures de sécurité seront prises par les organisateurs durant la période précitée.

L'organisateur informera les riverains concernés.

Article 3 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.


**POUR LE MAIRE,
L'Adjoint délégué :
Didier SALANDIN**

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 29 Juillet 2022

Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en Préfecture le, publié le... 4 AOÛT 2022... et/ou notifié à l'intéressé(e) le ... 4 AOÛT 2022, lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.